

La lettre

Natura

2000

Septembre 2022 – N°1



ARRIÈRE CÔTE
DE DIJON ET BEAUNE

LES HABITATS NATURELS
DE L'ARRIÈRE CÔTE
DE BEAUNE
NATURA 2000



Edito

Le territoire de l'Arrière Côte de Beaune et de Dijon est l'un des sites naturels les plus remarquable de Bourgogne.

Pour préserver ce patrimoine commun et le faire connaître, la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud a souhaité s'investir dans la démarche Natura 2000 en portant l'animation de deux sites du réseau : le site Habitats Naturels de l'Arrière Côte de Beaune, présidé par mon collègue **Pascal Malaquin**, et le site de l'Arrière Côte de Dijon et de Beaune.

Si les premières actions menées sur ces sites sont encourageantes, il reste néanmoins beaucoup à faire pour assurer la préservation durable de ce territoire. Chacun de nous peut y contribuer, en partant à la découverte des richesses qui nous entourent, ou pourquoi pas en s'investissant dans des actions volontaires de protection des milieux et des espèces.

J'ai ainsi le plaisir de vous présenter la première lettre d'information des sites animés par la CABCS, dont l'objectif est de vous faire découvrir la démarche Natura 2000, son application sur le territoire ainsi que les actions mises en œuvre. A tous, bonne lecture, en espérant que cette lettre témoignera au fil du temps de l'engagement du plus grand nombre dans la préservation de ces sites naturels.

Denis THOMAS

Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000
« Arrière côte de Dijon et de Beaune »

Natura quoi ?

Natura 2000 est un **réseau européen** de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la **rareté ou la fragilité des espèces** sauvages et de leurs **habitats**. L'objectif de Natura 2000 est de **freiner l'érosion de la biodiversité en Europe**, par une prise en compte de l'ensemble des activités des territoires (économiques, sociales, touristiques, environnementales) ayant un rôle dans la préservation du patrimoine naturel.

La désignation des sites est fondée sur la mise en application de deux Directives européennes :

- La **Directive « Oiseaux »** (2009) qui définit les Zones de Protection Spéciales (**ZPS**)
- La **Directive « Habitats, Faune, Fore »** (1992) qui définit des Zones de Conservation Spéciale (**ZSC**)

En France métropolitaine, Natura 2000 c'est :

- **12,9%** de la surface terrestre
- **1776 sites**, soit 7 millions d'hectares



La Communauté d'Agglomération
Beaune Côte et Sud (CABCS) est
la structure animatrice de 2
sites Natura 2000

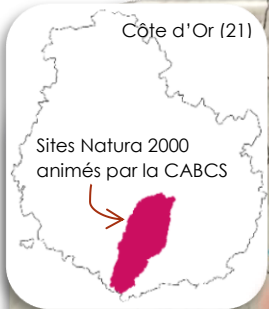
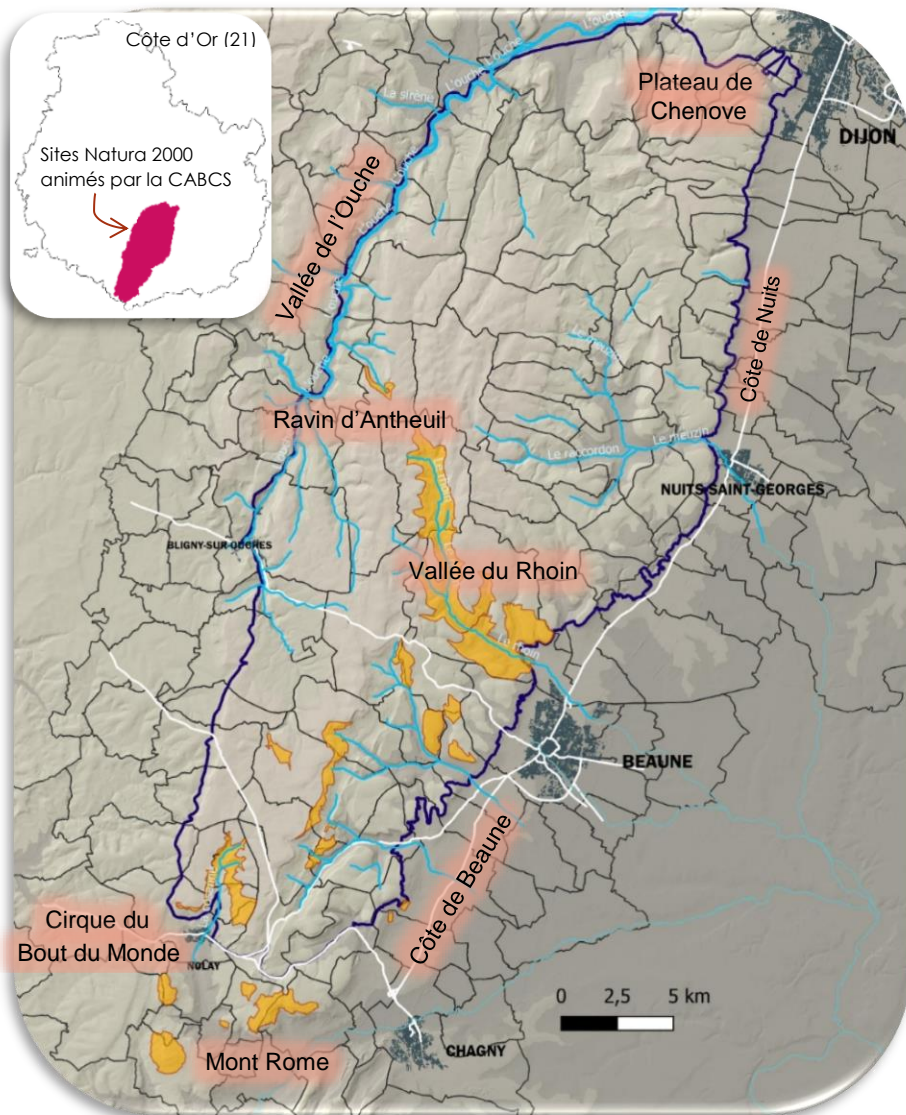


Beaune Côte et Sud

Communauté d'Agglomération
www.beaunecoteetsud.com



Carte d'identité des sites animés par la CABCS



- Hydrographie
- ZSC Les habitats naturels de l'arrière côte de Beaune
- ZPS Arrière côte de Dijon et de Beaune
- Communes



ARRIÈRE CÔTE
DE DIJON ET BEAUNE
NATURA 2000

Zone de Protection Spéciale (ZPS) classée au titre de la Directive européenne « Oiseaux »

Ce vaste site de **60 720 ha** est situé au sud de la Côte d'Or et s'étend sur **86 communes**. Délimité par la **Côte viticole** à l'Est et la **Vallée de l'Ouche** à l'Ouest, il s'étend du **plateau de Chenôve**, au Nord, à Nolay et le **Cirque du Bout du Monde** au Sud.



LES HABITATS NATURELS
DE L'ARRIÈRE CÔTE
DE BEAUNE
NATURA 2000

Zone Spéciale de Conservation (ZSC) classée au titre de la Directive européenne « Habitats, faune, flore »

Ce site de **3 748 ha**, à cheval sur le département de la **Côte d'Or et de la Saône-et-Loire** s'étend du **ravin d'Antheuil** au **Mont Rome Château**. Au nord, il est caractérisé par la **vallée du Rhoin**. Il s'étend ensuite de façon discontinue jusqu'à l'extrême nord de la Saône-et-Loire, en réunissant de **vastes complexes de pelouses calcaires, de falaises et de milieux forestiers**.

En chiffres

- **31 espèces d'oiseaux** inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux », dont **16 nichent sur la ZPS**
- **18 habitats d'intérêt communautaire** : Pelouses calcaires, hêtraies calcicoles, forêts alluviales, parois rocheuses, éboulis rocheux, etc.
- **21 espèces** inscrites à la Directive « Habitats, Faune, Flore »
- **18 espèces de Chauves-souris**, dont **8 inscrites à l'Annexe II** de la Directive « Habitats, faune, flore ».
- **15 espèces végétales protégées** et plus de **30 espèces végétales remarquables de Bourgogne**



Alysson des montagnes
Protégée – Déterminante ZNIEFF



Alouette lulu
Annexe I Directive « Oiseaux »



Falaises et éboulis
Annexe I Directive « Habitats faune flore »

© Fabrice Croset

Un territoire d'une grande richesse

Sous l'influence de diverses tendances climatiques (atlantique, méridionale et continentale), l'arrière côte de Dijon et de Beaune recèle une flore à affinité montagnarde et méditerranéenne, originale pour la Bourgogne, et regorge d'une diversité de milieux naturels et en majorité reconnus d'intérêt européen.

Le site est constitué par un vaste ensemble de plateaux calcaires, caractérisé par de grands massifs forestiers entrecoupés de falaises et pelouses calcicoles qui dominent des milieux prairiaux de fond de vallée. Il présente ainsi une mosaïque d'habitats naturels très diversifiés, favorables à l'alimentation et la reproduction de nombreuses espèces.

Le cirque du bout du Monde

Situé sur la commune de Cormot-Vauchignon, ce site est constitué d'un ensemble de falaises abruptes à 530 mètres d'altitude surplombant une reculée verdoyante. Fruit de l'érosion de la rivière Cozanne, de nombreuses cavités souterraines sont présentes, offrant un cadre de vie et des lieux d'hibernation pour les chauves-souris.

C'est également là qu'est observé l'habitat de forêt de ravins sur blocs au niveau des pentes escarpées. Ces forêts de faibles surfaces constituent un milieu prioritaire de conservation. Elles sont constituées d'érables et de Tilleuls à grandes feuilles.

Calmes et peu accessibles, les falaises abritent quant à elles la nidification d'oiseaux remarquables comme le Faucon pèlerin.

Cirque du Bout du monde



Tilleul à grandes feuilles

Le saviez-vous ?

C'est quoi une espèce ou un habitat « d'intérêt communautaire » ?

Les espèces et habitats d'intérêt communautaire sont listés dans les Annexes de la Directive « Habitats, faune, flore », et à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux ». Ils ont été choisis car en danger de disparition, vulnérables, rares, ou endémiques sur le territoire des Etats membres de l'Union Européenne.

La vallée du Rhoin et le ravin d'Antheuil

Cette vallée majestueuse et enclavée présente une multitude d'habitats naturels et d'espèces faunistiques et floristiques. Elle est bordée par des falaises calcaires et rebords de corniche qui accueillent chaque année 2 espèces d'oiseaux emblématiques des milieux rocheux : le Faucon pèlerin et le Grand-duc d'Europe. Le Rhoin et son affluent, le ruisseau de Clavoillon, entaillent et traversent la vallée, de Bouilland jusqu'à Savigny-les-Beaune en créant une mosaïque de prairies humides, de forêts, pelouses, falaises et éboulis calcaires, accueillant une flore et une faune remarquable.

Plus au nord, le Ravin d'Antheuil correspond à une petite formation en cirque liée à la résurgence du ruisseau d'Antheuil. Cette zone, majoritairement constituée de forêts de pente, est reconnue pour sa rivière tuffeuse et sa source : le Bel-Affreux.

Plus haut à l'est, la grotte du Bel-affreux, attire quant à elle 14 espèces de Chauves-souris, dont 7 inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats faune flore.



Gentiane croisette



Vallée du Rhoin



Engoulement d'Europe

Le plateau de Chenove

Situé au sud de Dijon, le plateau de Chenove s'étend sur près de 240ha. Il présente une diversité impressionnante de paysages, alternant combes, forêts de Pins noirs, Chênes et Frênes, taillis, et près de 60ha de pelouses calcaires, habitats d'intérêt communautaire. On peut y observer une flore riche à influence méditerranéenne, telle que l'Inule des montagnes, mais aussi un cortège d'oiseaux associés aux milieux ouverts comme l'Engoulement d'Europe ou l'Alouette lulu.

Un plan de gestion adopté par la commune de Chenove prévoit la mise en place d'un écopâturage pour la restauration et l'entretien de certaines pelouses calcaires.

Ascalaphe soufré





Le saviez-vous ?

Natura 2000 repose sur la **concertation** et non sur la réglementation : **le but n'est pas de mettre le site « sous cloche »**. Natura 2000 n'apporte donc **pas de contrainte** supplémentaire mais peut créer des **opportunités de communication** et de subvention en faveur de la biodiversité, sur la base du **volontariat**.

Des outils de gestion pour tous



Les contrats Natura 2000

Le contrat Natura 2000 est un **engagement volontaire entre l'Etat et le propriétaire** d'une parcelle incluse dans un site Natura 2000 et concernée par les mesures de gestion proposées dans le **Document d'Objectifs** du site. Il permet de financer des **actions de conservation, restauration ou entretien** des milieux naturels et des espèces ayant justifié la désignation du site, et ouvre droit à une **subvention** à hauteur de 80 ou 100%.

D'une durée de **5 ans** (30 pour les contrats forestiers) renouvelable, le contrat comporte un ensemble d'engagements fixés par un **cahier des charges**.

Exemples : Restauration et entretien de milieux ouverts comme les pelouses calcaires, mise en place d'îlots de sénescence (exempts de toute intervention humaine) dans les boisements



© Bruno Vacart

Les MAEC

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont destinées aux agriculteurs qui souhaitent **s'engager volontairement dans l'évolution de leurs pratiques agricoles** sur des territoires à fort enjeu environnemental, dans le but de **préserver les milieux et espèces remarquables**.

Un engagement dans une MAEC consiste, en **contrepartie d'une aide financière**, à **adapter ses pratiques agricoles** aux enjeux environnementaux déterminés sur leur exploitation.

Exemples : Retarder la fauche sur une parcelle, adapter la pression de pâturage, mettre en défens une station d'espèce protégée ou un milieu remarquable.



© Bruno Vacart

L'évaluation des incidences

Seul outil réglementaire, l'évaluation des incidences est destinée à **limiter l'impact de projets** de nature variée (industriel, agricole, sportif, culturel, ect...) sur les habitats et les espèces qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000. La réalisation de projet d'aménagement ou d'activités humaines sur ces sites est possible s'ils demeurent **compatibles avec les objectifs de conservation** des habitats et des espèces d'intérêt communautaire fixés dans le Document d'Objectif du site.

Les listes locales et nationales listant les activités soumises à évaluation d'incidence, ainsi que les formulaires d'évaluation, sont disponibles sur le site de la DREAL : <http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr>



© Bruno Vacart

Quelques actions menées...



Une concertation quotidienne avec les acteurs du territoire

La structure animatrice accompagne les projets de développement du territoire afin qu'ils tiennent compte des espèces et des milieux naturels.

Manifestation sportive ou culturelle, projet de construction, dépôt de déchets, plantation de vignes, implantation de parc éolien, déboisement, arrachage de haie... Une veille quotidienne est assurée sur le site afin de conseiller et d'accompagner au mieux les porteurs de projet.

Suivi scientifique de l'Engoulevent d'Europe

Un travail d'inventaire de l'Engoulevent d'Europe a été conduit en 2017 par la LPO Bourgogne, dans le but d'évaluer le nombre de couples reproducteurs et la densité de population sur le territoire de la ZPS.

En 2022, 5 ans après, l'étude est reconduite afin d'estimer la tendance évolutive de la population sur la ZPS.

Plus de 2000 ha engagés en MAEC

En 2021, près de 2000 ha de surfaces agricoles ont été (ré)engagés en MAEC sur le territoire de l'Arrière côte. Cette surface s'additionne aux 135 ha engagés en 2017 jusqu'en 2022.

En 2022, une nouvelle campagne de contractualisation est lancée pour une durée d'un an, reconduisant les surfaces contractualisées en 2017 et 2021.

Vers un nouveau DOCOB

Suite à la fusion des sites Natura 2000 « Habitats » en une seule entité, l'actuelle ZSC, un nouveau Document d'Objectifs (DOCOB) unique doit être rédigé afin de mettre à jour les connaissances écologiques et socio-économiques, les enjeux, objectifs et mesures de gestion du site.

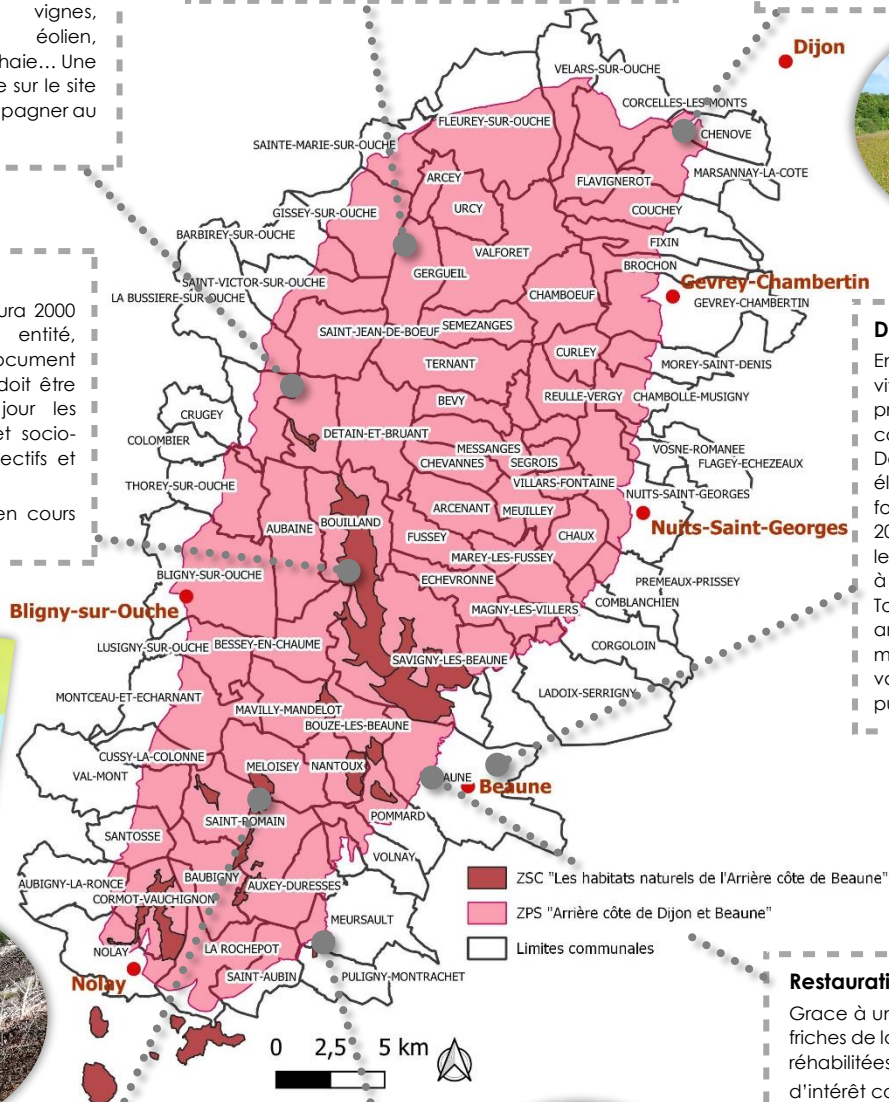
Ce nouveau document est en cours d'élaboration.



Des animations scolaires

En mars 2022, les élèves du lycée viticole de Beaune ont pu profiter d'une animation dans le cadre de la semaine du Développement Durable. Les élèves ont ainsi pu aborder le fonctionnement de Natura 2000, les enjeux du site, ainsi que les pratiques viticoles favorables à la biodiversité.

Tout au long de l'année, les animateurs Natura 2000 se mobilisent auprès de publics variés pour sensibiliser le grand public.



Restauration de pelouses calcaires

Grâce à un contrat Natura 2000, plusieurs friches de la Montagne de Beaune ont été réhabilitées en pelouses calcaires, habitat d'intérêt communautaire en régression. Près de 5 hectares ont ainsi été ré-ouverts et sont aujourd'hui entretenus par éco-pâturage par deux troupeaux de moutons et chèvres.



Contrat Natura 2000 forestier

Des îlots de bois sénescents ont été mis en place sur les communes de Meloisey (8,94 ha), Bouilland (1,02 ha). Ces îlots sont mis en place pour une durée de 30 ans durant lesquels ils seront préservés de toute intervention humaine. En contrepartie, les communes perçoivent une compensation financière.

Ces contrats ont pour but de favoriser le bois mort en forêt, développer des micro-habitats favorables à la biodiversité.

Des projets similaires sont en cours sur les communes de Thorey-sur-Ouche, Detain-et-Bruant, ou encore Bévy.

Des actions en faveur des chauves-souris

Plusieurs cavités abritant des Chauves-souris ont été mises en défens afin de limiter la fréquentation des sites et le dérangement des espèces qui s'y trouvent. Les communes de Meursault et Paris-l'Hopital ont ainsi pu bénéficier de subventions pour la pose de périmètres grillagés autour de ces cavités, sous forme de contrats Natura 2000.

En partenariat avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA), une étude a également été menée à l'été 2021 sur la Vallée du Rhoin afin de recenser les espèces présentes.





Dossier

© CEN Bourgogne – C. Duthu

Zoom sur...

Les pelouses calcaires, un milieu naturel sensible et emblématique du territoire de Bourgogne

Appelées parfois **chaumes** ou **teppes**, les pelouses calcaires sont des **formations végétales rases** principalement composées de plantes herbacées vivaces se développant sur les **sols peu épais** et subissant une période de **sécheresse annuelle**. Ces milieux couvrent près de **8000 ha en Bourgogne**. Composés d'un sol calcaire, très secs, ils longent souvent les vallées et forment ainsi des **corridors écologiques de grande valeur et d'intérêt paysager**. Ils constituent de véritables **refuges pour de nombreuses espèces patrimoniales** (faune et flore), importantes pour la préservation des écosystèmes.

Une biodiversité bien spécifique

Les pelouses sur sols calcaires accueillent des **plantes emblématiques du règne végétal**, comme le **Liseron des monts Cantabriques** (espèce protégée - ne pas cueillir). Suivant la composition du sol, la nature du relief et le contexte climatique, de **multiples types de pelouses** se développent en Bourgogne. À chaque contexte sa spécificité et sa richesse ! Ces dernières accueillent plus de **70 espèces végétales remarquables en Bourgogne**, abritent **26% des plantes protégées** et environ **30% des végétaux connus** sur le territoire métropolitain. En 1926, 44 000 ha de pelouses sèches couvraient le département de Côte-d'Or. En 2012, il n'en restait que 4 000 ha ; soit une **chute de 90% de la surface en 100 ans**.

L'enjeu de préservation est majeur et l'action par éco-pastoralisme y participe efficacement.

Des enjeux de préservation bien réels

Ces **milieux fragiles** sont exposés à plusieurs types de menaces : déprise agricole, abandon de l'entretien entraînant l'embroussaillage ; développement d'activités de loisirs (terrain de jeux, moto-cross) ; mise en culture, urbanisation. La modernisation rapide de notre économie a profondément fait évoluer nos pratiques agricoles et sylvicoles. L'artificialisation et l'aménagement du territoire a également accéléré le processus. La déprise agricole reste la principale cause de disparition : sans l'activité pastorale, les sols évoluent progressivement vers la reforestation.

Un troupeau mixte et itinérant pour la préservation des milieux secs de Côte d'Or

De tout temps, les **pelouses calcaires** ont été entretenues par les herbivores sauvages ou domestiques. Depuis la régression de l'élevage, ces milieux ont été délaissés. Les arbustes ont alors colonisé de plus en plus de surface. Cette dynamique, bien que naturelle, tend à faire disparaître les pelouses calcaires et la biodiversité associée.



Les pelouses calcaires sont un **habitat d'intérêt communautaire** listé à l'Annexe I de la Directive « Habitats, Faune, Flore »



En 2015, le **Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Bourgogne**, association gestionnaire de milieux naturels remarquables et sensibles, élaborait un **programme pastoral en régie propre** afin de prendre en charge la gestion de nombreux sites naturels, notamment des **pelouses calcaires orphelines de gestion agricole**, dont il a pour mission d'assurer la **sauvegarde**. Dans le cadre de la gestion des pelouses sèches ou calcaires, c'est un **programme d'entretien par éco-pastoralisme** consistant en l'installation d'un **pâturage itinérant** parcourant plusieurs communes de Côte-d'Or selon un calendrier de rotation qui est déployé. Ainsi, ce sont dix vaches Galloway, neuf chevaux Konik Polski et dix ânes et ânesses qui sillonnent les pelouses calcaires du sillon côtier du département de Côte-d'Or, et notamment dans le secteur de l'arrière-côte de Beaune.



Pelouse calcaire – Montagne des Trois croix (commune de Dezizes-les-Maranges)



Le choix de l'écopastoralisme : des troupeaux au service de la biodiversité

L'**éco-pastoralisme** est un mode d'entretien écologique des espaces naturels et des territoires par le **pâturage d'animaux herbivores**. Cette gestion permet un **entretien et une restauration des milieux naturels de façon naturelle**, traditionnelle et durable, favorable au maintien et au développement de la biodiversité. Le but principal de l'éco-pâturage n'est pas la rentabilité économique mais la **continuité ou la restauration du milieu tout en limitant les coûts de gestion**. Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne souhaite encourager cette pratique dans son action de préservation des pelouses sèches ; pour ce faire, l'association travaille en **collaboration avec des agriculteurs locaux** mais fait également intervenir sa **propre régie pastorale** pour assurer un entretien naturel des milieux secs.

Un programme d'action spécifique dans le cadre de l'appel à projets MobBiodiv'2021



Chevaux Konik
© CEN Bourgogne - C. Duthu

Les associations, telles que le **Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne**, ont un rôle important à jouer dans la protection de l'environnement et l'accompagnement de la société vers la préservation et la reconquête de la biodiversité. L'Office Français de la Biodiversité (OFB) lançait ainsi en 2020 un **appel à projets « MobBiodiv' 2021 »** proposé par le Ministère de la Transition Écologique et avec le soutien institutionnel de l'Association des Régions de France pour mobiliser les Régions volontaires, et à destination des associations environnementales. Cet appel à projets s'insère dans le cadre du **plan France Relance en faveur de la biodiversité**.

L'objectif de ce dispositif, doté de 4 millions d'euros, est de permettre aux associations agréées au titre du Code de l'Environnement de soumettre des projets d'actions concrètes en faveur de la préservation et de la reconquête de la biodiversité. C'est dans le cadre de cet appel à projet que le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne déploie sa **régie pastorale itinérante** en dehors de ses sites en gestion sur des **pelouses calcaires communales** de la région naturelle des côtes et arrières-côtes de Beaune et de Dijon en Côte-d'Or préalablement identifiées via une étude foncière.

Le passage du troupeau participe au **maintien de la biodiversité inféodée à ces milieux secs** et de leur qualité paysagère. La **mixité du troupeau** (différentes espèces d'herbivores) favorise la **complémentarité de l'action pastorale** et le processus de restauration.



Anes et anesses
© CEN Bourgogne - C. Duthu

Six communes, par voie de convention, sont déjà partenaires : Volnay, Chassagne-Montrachet, Chenôve, Marsannay-la-Côte, Monthélie, La Rochepot. Des **conventions de gestion annuelles ou biannuelles** ont ciblé les secteurs à pâturer et les engagements des co-contractants. Afin de prioriser les secteurs nécessitant d'être restaurés et de rendre compte de l'état des habitats d'intérêts communautaires d'un site, une **évaluation de l'état de conservation des habitats agro-pastoraux** a été réalisée avant la mise en place du pâturage par le troupeau mixte du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

À l'issue de la période de pâturage, un **suivi technique** permet **d'évaluer l'impact du pâturage** pour **réadapter la gestion pastorale future**. La finalité de ce projet est la **redynamisation d'espaces agricoles abandonnés** avec la recherche et la mise en place de solutions plus pérennes que le troupeau du Conservatoire, qui interviendra de manière transitoire.

Tout au long du projet, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne travaille avec les communes, communautés de communes animatrices de site Natura 2000 sur le territoire et différents partenaires du mode rural et agricole pour permettre la valorisation de ces espaces par des exploitants locaux. Au total ce seront **50 ha de pelouses calcaires qui auront été pâturés sur les deux ans** !



Des troupeaux au service de la biodiversité

Contacts et renseignements



Chemin du Moulin des étangs
21600 Fény

contact@cen-bourgogne.fr

03 80 79 25 99

www.cen-bourgogne.fr

C'est d'actu !



A la page...

Les sites Natura 2000 animés par la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud ont leur site Internet ! Nous vous invitons à vous connecter à l'adresse suivante pour le découvrir :

<http://beaune-cote-nature.n2000.fr/>

Vous y trouverez des cartographies de chaque site, des photos, les Documents d'Objectifs, des informations sur les sites Natura 2000 ainsi que des fiches sur les espèces et habitats naturels présents.



Une exposition itinérante Natura 2000

Le service Milieux Naturels a travaillé en étroite collaboration avec le service en charge de la Communication pour réaliser des visuels sur les sites en animation sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Venez découvrir Natura 2000, les espèces faunistiques et floristiques, et les milieux remarquables de votre territoire.



Vous souhaitez faire une exposition consacrée à Natura 2000 ? Contactez-nous ! Les rolls up réalisés peuvent être mis à votre disposition gratuitement.

Faites avancer la connaissance !

Vous avez observé de la Gentiane croisettes près de chez vous ? Une colonie de chauves-souris a élu domicile dans votre grange ? Vous avez entendu un hibou Grand-Duc chanter ?

Contactez-nous !

Pour améliorer les connaissances des sites, participez à l'effort d'observation en transmettant les vôtres !



Questions pratiques ?

Où trouver les informations utiles ?

- Site internet des sites Natura 2000 animés par la CABCS (www.beaune-cote-nature.n2000.fr)
> Pour prendre connaissance du DOCOB (plan de gestion), des actualités, des espèces et habitats présents, des objectifs de gestion et de conservation de chaque site, etc.
- Auprès des animateurs Natura 2000 (coord. ci-dessous)
> Pour obtenir plus d'informations sur les enjeux des sites ou sur les impacts d'un projet potentiel, des recommandations de gestion, faire remonter une observation d'espèce, s'investir dans un contrat Natura 2000, etc...
- Centre de ressources Natura 2000 (www.natura2000.fr)
> Pour un accès à l'actualité, à la documentation et aux outils méthodologiques relatifs à Natura 2000 de manière large
- Sites internet de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté (www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr) et de la DDT de la Côte d'Or (www.cote-dor.gouv.fr)
> Pour s'informer de la réglementation, ou télécharger les formulaires et la listes des documents à fournir en cas de projet en site Natura 2000.
- Site de Géoportail (www.geoportail.gouv.fr)
> Pour visualiser les sites avec différents fonds de carte, ou situer un projet par rapport aux sites Natura 2000 du territoire
- Site de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or (www.bourgognefranchecomte.chambre-agriculture.fr/cote-dor..fr)
> Pour obtenir plus d'informations sur les Mesures Agro Environnementales et Climatiques

QUI CONTACTER ?

Vous souhaitez vous engager dans la démarche Natura 2000 ? Avoir plus d'informations sur les sites, les contrats Natura 2000, les actions mises en œuvre ? Vous avez des questions ou besoin de conseils ?

LARA CHATARD

Animatrice du site « Arrière côte de Dijon et de Beaune »

lara.chatard@beaunecoteetsud.com - 03 80 24 58 33

MELYN GONOT

Animatrice du site « Les habitats naturels de l'arrière côte de Beaune »

melyna.gonot@beaunecoteetsud.com - 03 80 24 58 42

Communauté d'Agglomération Beaune côte et sud
14 rue Philippe Trinquet – 21200 BEAUNE



Communauté d'Agglomération
www.beaunecoteetsud.com

Lettre d'information éditée par la CABCS dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat comme structure animatrice du DOCOB N2000 des sites « Arrière côte de Dijon et de Beaune » et « Les habitats naturels de l'arrière côte de Beaune ».

Crédit photos : sauf mention contraire, CABCS. Crédit illustrations : sauf mention contraire, Jean Chevallier (Toute reproduction, copie, transmission est interdite).
Ne pas jeter sur la voie publique.